

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-248
Occupation du domaine public
*Rue Eugène Guillaume / rue du
Parc*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise l'Atelier du Bedet;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise l'Atelier du Bedet est autorisée à installer un échafaudage et un camion nacelle à l'angle de la rue Eugène Guillaume et de la rue du Parc en raison de travaux de toiture, du jeudi 9 au mardi 28 octobre 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise l'Atelier du Bedet qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise l'Atelier du Bedet devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise l'Atelier du Bedet, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.